

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BERGE Yves, CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille, EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (2° Adjt), FOURMONT Gisèle, LAGARDE Daniel (4° Adjt), LOPEZ Marcel, MAURAT Jean-Luc (Arrivée à 19h00), MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise, MOUCHAGUE Nicole, RODA Joel, ROUMIEU Pierre, SERVANT Colette, VAN MOLLE Julie.

Excusés et représentés : BATSALLE Agnès avec procuration à LOPEZ Marcel, BERTHELOT Marie (3° Adjte) avec procuration à LAGARDE Daniel, FELLAHI Djamel avec procuration à FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric avec procuration à FABRY Philippe.

Secrétaire : LAGARDE Daniel.

Mme Le Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

M. Daniel Lagarde est désigné comme secrétaire de séance.

Mme Le Maire informe de la démission de Florence Pince et de l'installation de Colette Servant.

Mme Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Démission d'un adjoint.
- Renouvellement de la Convention relative à l'adhésion au SDIAU (Service Départemental d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme).

L'Assemblée accepte à l'unanimité d'ajouter ces deux points.

Mme Le Maire propose de supprimer le point de l'ordre du jour concernant les autorisations spéciales d'absence car le dossier n'a pas été traité en Comité Technique du Centre de Gestion.

L'Assemblée accepte de supprimer ce point, à l'unanimité.

1°) L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Septembre 2021.

2°) Modification de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Rapporteur : Françoise Milville.

Mme Milville indique que Mme Colette Servant, devenue Conseillère Municipale, ne pouvant plus être membre extra-municipale du Conseil d'Administration du CCAS, il y avait lieu de la remplacer. C'est Mme Maryse RIPOLL, représentante du Club des Aînés, qui va désormais assurer cette mission. Elle a été nommée par Arrêté du Maire en date du 01/12/2021.

Mme Milville donne ensuite lecture de la lettre de démission du CCAS de M. Jean-Luc Maurat, élu municipal. Cette démission étant actée par Mme Le Maire, il doit être remplacé. Mme Milville propose la candidature de Mme Colette Servant.

L'Assemblée valide à l'unanimité la nomination de Mme Colette Servant en tant que membre élue du Conseil d'Administration du CCAS.

3°) Modification de la composition de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Appel d'Offres.

Rapporteur : Nadine Metge.

Mme Florence Pince ayant démissionné de son poste de conseillère municipale, Mme Metge indique qu'il y a lieu de procéder à son remplacement dans les commissions dont elle était membre : celle de l'Urbanisme et celle d'Appel d'Offres. Mme Metge indique qu'il serait judicieux que Mme Colette Servant intègre ces deux commissions. Mme Colette Servant fait acte de candidature.

L'Assemblée décide à l'unanimité que Florence Pince sera remplacée par Colette Servant au sein de la Commission d'Urbanisme et de la Commission d'Appels d'Offres.

4°) Perspectives d'investissement 2022 et révision du PPI.

Rapporteur : Patrick Eychenne.

M. Eychenne présente à l'Assemblée le Plan Pluriannuel d'Investissement remis à jour et les perspectives d'investissement pour 2022.

Mme Gisèle Fourmont souhaite avoir des précisions sur les travaux de voirie sous mandat avec la CAPFV. M. Eychenne lui apporte les précisions demandées en lui indiquant les voiries concernées, à savoir : Chemin de Lagréou, Chemin de Foutanet et Avenue Jacques Carrié.

Mme Fourmont souhaite savoir si les 912 120 Euro de recettes sont de l'auto financement ou de la capacité d'investissement. Mme le Maire indique que cette précision ne pourra être apportée qu'une fois le Compte Administratif 2021 voté.

M. Marcel Lopez précise que le PPI est une déclaration de politique générale qui correspond tout à fait à la demande de la CRC, ce qui est bien car cela permet d'avoir une programmation des travaux. Il indique avoir bien noté que ces travaux sont réalisés sans emprunt mais qu'il ne faut pas oublier que la Commune doit garder des marges de manœuvre pour le futur. Il demande des précisions sur plusieurs points :

- Travaux suite à appel offres avenue de Foix : nombre de tranches et durée ?
- Toiture Ecole / Pompe à chaleur / Idée de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Ecole : cette question est-elle en réflexion ?
- Piscine : nature des travaux ?
- Espaces de loisirs : la programmation est faite sur 4 ans. Faut-il vraiment employer cette somme (400 000 Euro) sur les quatre années alors que le montant prévu pour les travaux de voirie est faible ?
- Travaux Avenue Jacques Carrié et jonction avec la Place de la libération pour réaliser des manifestations.
- Cheminement doux Bayle et réalisation parking avec portail non réparé.

M. Eychenne répond point par point :

- L'Avenue de Foix sera réalisée en deux tranches, en 2022. Les travaux devraient être terminés en avril. Les offres peuvent être déposées jusqu'au 23 décembre avec ouverture des plis et étude des offres en janvier.

- Pas de panneaux photovoltaïques sur le toit du Groupe scolaire Paul Delpech car il est référencé. Cette possibilité peut être étudiée pour la toiture du boulodrome et celle du centre de Loisirs. Cependant une analyse des toitures sera nécessaire afin de connaître la faisabilité d'une telle opération.

- L'entreprise qui avait été retenue pour réaliser les travaux de la piscine a cessé son activité. Un rendez-vous a été pris pour le 30 décembre avec une autre société afin de relancer le projet. Mme Fourmont demande s'il s'agit d'une modernisation de la piscine. M. Eychenne indique que les travaux vont concerner l'étanchéité des bassins mais qu'il faut attendre d'avoir rencontré cette entreprise pour voir les propositions qui seront faites.

- Les projets d'aménagements des espaces de loisirs sont travaillés avec le bureau d'études retenu et le groupe de travail constitué pour suivre ce dossier. Mme Le Maire fait remarquer que le coût du projet est évalué à 630 000 Euro dans le PPI et que les 400 000 Euro représentent seulement le reste à charge estimé pour la Commune.

- M. Eychenne rappelle qu'en ce qui concerne l'Avenue Jacques Carrié, la bande roulante appartient au Conseil Départemental et que les parkings appartiennent à la Commune. Des devis sont en cours pour la partie communale.

- L'aménagement du parking et du cheminement doux sont inclus dans le projet « espaces de loisirs ».

M. Lopez remercie M. Eychenne pour toutes ces précisions.

Mme Le Maire rappelle que le PPI présenté est une réactualisation de celui présenté en 2021.

Mme Metge demande pourquoi la subvention de 200 000 Euro pour la Maison Médicale n'est pas mentionnée.

Mme Le Maire indique que les travaux de la Maison Médicale n'apparaissent pas dans le PPI car réalisés antérieurement, la recette n'a donc pas été portée.

5°) Modification de la délibération du 6 avril 2021 concernant l'organisation du temps de travail.

Rapporteur : Mme Nicole Mouchague.

Mme Mouchague indique qu'il y a lieu de prendre un avenant à la délibération du 6 avril 2021 relative à l'organisation du temps de travail. Les modifications proposées concernent :

= Les cycles de travail des services administratifs et de la Police Municipale planifiés comme suit :
Semaine à 36 heures sur 4,5 jours ou / semaine à 35 heures sur 4,5 jours ou / Semaine 1 à 40 heures sur 5 jours et Semaine 2 à 32 heures sur 4 jours (36 heures hebdomadaires) ou / Semaine 1 à 40 heures sur 5 jours et Semaine 2 à 30 heures sur 4 jours (35 heures hebdomadaires)

= Les plages horaires variables autorisées :

Plages fixes : 9h-12h / 14h – 17h // Plages variables : 7h-9h / 12h-14h / 17h-18h30 // Pause méridienne : 45 minutes minimum. Les horaires d'ouverture au public restent inchangés, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

= Le service technique/ Responsable du service :

Cycle de travail sur 4 jours établi avec les mêmes plages fixes et plages variables que les services administratifs – Semaine à 36 heures hebdomadaires ou Semaine à 35 heures hebdomadaires

Mme Mouchague précise que le Comité Technique a donné un avis favorable à cette modification le 9 décembre 2021.

M. Lopez indique que des actions contre les 1 607 Heures sont menées dans certaines Communes car pour certains agents il y a une importante perte de jours de congés.

Mme Le Maire précise que la Préfecture a demandé à toutes les communes la transmission des délibérations. L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification n°1 de la délibération du 6 avril 2021 relative à l'organisation du temps de travail.

6°) Recrutement d'agents contractuels pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel de droit public recruté sur un emploi permanent momentanément indisponible.

Rapporteur : Mme Mouchague.

Mme Mouchague rappelle que tous les ans, il est nécessaire de prendre cette délibération qui permet au Maire de recruter des agents contractuels pour faire face aux absences.

L'Assemblée accepte de prendre à l'unanimité cette délibération.

7°) Autorisations spéciales d'absence.

Rapporteur : Mme Mouchague.

Point supprimé et reporté pour cause de non passage en comité technique.

8°) Proposition de suppressions d'emplois.

Rapporteur : Mme Nicole Mouchague.

Il est rappelé qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Mme Mouchague propose la suppression des postes suivants et rappelle que le Comité Technique a donné un avis favorable en date du 30 Novembre 2021 :

- Filière administrative, cadre d'emplois de rédacteur territorial : 1 emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Filière technique, cadre d'emplois d'adjoint technique territorial : 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (25,06h/hebdomadaire) et 1 emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (22,75h/hebdomadaire).

M. Lopez indique qu'il s'agit plutôt de suppression de postes.

Mme Le Maire répond qu'elle note sa remarque et que des renseignements seront pris afin de savoir s'il s'agit de suppressions d'emplois ou de suppressions de postes.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces suppressions.

9°) Modification n°4 du RIFSEEP.

Rapporteur : Mme Nicole Mouchague.

Afin d'intégrer le poste de Chargé de Mission, catégorie A, dans le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la Commune, Mme Mouchague indique qu'il y a lieu de modifier la délibération du 15 décembre 2020. La modification concerne l'article 2 de ladite délibération, partie filière administrative.

Mme Le Maire indique que de nouveaux entretiens ont eu lieu ce jour pour le poste de chargé de projet et qu'il devrait donc être pourvu en début d'année 2022. Elle précise que ce dossier sera examiné en Comité Technique le 17 Décembre 2021.

L'Assemblée valide à l'unanimité cette modification du RIFSEEP. La délibération sera prise sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique.

10°) Virement de crédit sur le budget primitif 2021 du service de l'Eau.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

M. Roumieu indique que dans le cadre de la validation au niveau budgétaire de l'état des créances dites « éteintes » établi par Monsieur Le Trésorier du Pays de Foix, pour le service des Eaux, il y a lieu de procéder à un virement de crédit de 1 000 Euro de l'article 61523 « Réseau » à l'article 6542 « Créances éteintes » sur le budget primitif 2021.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de réaliser ce virement de crédit.

11°) Virement de crédit sur le budget primitif 2021 de la Commune.

Rapporteur : Yves Bergé.

M. Bergé indique qu'à la demande de Monsieur le Trésorier, l'amortissement de la cession à la Communauté d'Agglomération Pays Foix-Varilhes du terrain Avenue des Pyrénées pour la construction de la médiathèque et du Centre d'histoire, doit être crédité sur le compte 2804412 et non sur le compte 28041582. Cette modification a été prise en compte lors des opérations d'amortissements 2021, mais il y a lieu de faire une régularisation des opérations d'amortissements 2020 par l'émission d'un mandat à l'article 2804152 et d'un titre à l'article 2804412, pour un montant de 1 581,66 €.

Pour ce faire, il est nécessaire de créditer le compte 2804152 en dépense, en effectuant un virement de crédit de 1 582 € depuis l'article 2182.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces opérations.

12°) Fixation des durées d'amortissement pour le budget communal.

Rapporteur : Yves Bergé.

M. Bergé rappelle à l'Assemblée que certaines dépenses sont soumises à l'amortissement pour les communes de moins de 3500 habitants. Concernant les opérations d'amortissement pratiquées par la Commune, il est proposé de fixer les durées d'amortissement comme suit :

NATURE DE LA DEPENSES	DUREES D'AMORTISSEMENT
Subventions d'équipement versées à un organisme public (art. 2041582 et art.204412)	5 à 15 ans
Réseaux assainissement (art.21532)	5 à 15 ans

L'Assemblée valide à l'unanimité ces durées d'amortissement.

13°) Modification de la régie de recettes pour les services périscolaires.

Rapporteur : Daniel Lagarde.

M. Lagarde indique qu'en concertation avec le Trésorier du Pays de Foix suite à un contrôle de la Régie de Recettes des services périscolaires en date du 8 Novembre 2021 et afin de faciliter la gestion des encaissements et de s'adapter aux nouveaux moyens de paiement, il y a lieu de modifier la délibération du 24 novembre 2017 relative à cette régie. Mme le Maire se félicite que ce contrôle se soit passé dans de bonnes conditions, qu'il ait été noté la bonne tenue des comptes de la régie et que les ajustements à faire portent sur des détails. M. Lagarde rappelle que les contrôles réalisés par Le Trésorier sont toujours inopinés.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces modifications.

14°) Modification de la régie de recettes pour le service eau et assainissement.

Rapporteur : Pierre Roumieu.

M. Roumieu indique qu'en concertation avec le Trésorier du Pays de Foix et afin de faciliter la gestion des encaissements et de s'adapter aux nouveaux moyens de paiement qui devront être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022, il y a lieu de modifier la délibération du 18 octobre 2004 portant création de la Régie de recettes Eau et Assainissement.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces modifications.

15°) Demande de subvention du Comité des Fêtes de Laborie.

Rapporteur : Jean-Luc Maurat.

M. Maurat mentionne que dans le cadre de l'organisation de la première foire de NOEL des Hameaux le 19 Décembre 2021, le Comité des Fêtes de Laborie sollicitait une subvention exceptionnelle de 2 000 Euro. La manifestation ayant été annulée par le Comité qui n'a pas voulu prendre de risque compte tenu des nouvelles mesures sanitaires, cette demande n'a donc plus lieu d'être. M. Maurat indique que le Père NOEL passera néanmoins pour les enfants des Hameaux.

M. Lopez regrette que cette foire ne se réalise plus d'autant plus que Verniolle a maintenu sa manifestation. Il demande pourquoi il y a encore deux Comité des Fêtes à Varilhes alors qu'il n'y en a qu'un à Verniolle. Un seul Comité permettrait d'avoir une harmonisation.

M. Maurat indique qu'il y a un comité des Fêtes au Sabarthès en plus du comité des fêtes de Verniolle et fait remarquer que le Comité des Fêtes de Laborie / Le Courbas est très actif (1^{er} Mai, repas, Fête des hameaux, Père NOEL...) et qu'à ce jour tous les membres du Comité des Fêtes de Varilhes ont démissionné. Il rappelle que les deux Comités n'avaient pas du tout la même façon de voir les choses mais cela reste à étudier.

Mme Le Maire indique que les deux Comités n'avaient pas du tout les mêmes ambitions et proposaient des manifestations complètement différentes.

16°) Subvention pour les coopératives scolaires des écoles (2021/2022).

Rapporteur : Daniel Lagarde.

M Lagarde propose de maintenir les subventions pour les coopératives scolaires des 2 écoles, soit :

- Activités diverses : 6,00 € par enfant (effectifs à la rentrée de septembre)
- Matériel sportif : 160,00 € pour le primaire groupe scolaire Paul Delpech, 160,00 € pour groupe scolaire Paul Delpech et 160,00 € pour l'école de Laborie
- Union sportive : 300 € pour le groupe Paul Delpech et 200 € pour l'école de Laborie (à l'origine, cette subvention servait à financer les sorties ski)
- Renouvellement vélos maternelle : selon besoins exprimés par les écoles (373 € lors de la dernière participation de la commune)
- Classe découverte : participation de 5 €/jour et /enfant sous forme de subvention exceptionnelle.

Pour information, le montant attribué pour l'achat des fournitures scolaires et voté lors du vote du budget primitif de la Commune (article 6067 du budget) est de 41 €/enfant.

Effectifs des écoles au 15 septembre 2021 : 175 enfants à Varilhes et 92 enfants à Laborie.

L'Assemblée valide à l'unanimité la participation de 6 Euro par enfant pour les activités diverses. Le matériel sportif devra faire l'objet d'une demande à la Mairie afin qu'elle puisse solliciter une subvention.

17°) Travaux de génie civil France Télécom et câblage BT, Route de Paris et Rues annexes avec le SDE 09.

Rapporteur : Yves Bergé.

M. Bergé rappelle que ces travaux sont estimés à 2 100.00 Euro. Ce montant prend en compte la fourniture et la pose du matériel nécessaire au remplacement des supports communs dans le périmètre des travaux basse tension. Il est pris en charge par le SDE grâce à la mutualisation de la redevance télécom.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et leur prise en charge par le SDE 09.

18°) Convention d'entretien du terrain de La Chapelle de Vals appartenant à l'Association Diocésaine.

Rapporteur : Daniel Lagarde.

M. Lagarde propose de signer une convention avec l'Association Diocésaine uniquement pour l'entretien de l'espace vert et non des platanes du terrain de la Chapelle de Vals. Il indique que l'élagage des platanes a été réalisé dans la semaine par une entreprise mandatée par le Diocèse. Mme Fourmont confirme cette information. M. Lopez souhaite avoir la confirmation que les platanes ont été élagués et non coupés. Confirmation est apportée. Il est aussi précisé par M. Eychenne que la racine du sapin de la piscine va être enlevée.

L'Assemblée autorise, à l'unanimité, Mme le Maire à signer cette convention d'entretien.

19°) Cession d'un terrain au profit du SDIS de l'Ariège pour la construction d'un Centre de Secours.

Rapporteur : Daniel Lagarde.

M. Lagarde indique que le 6 décembre 2021, le CASDIS a validé la construction d'un nouveau centre de secours à Varilhes, avec convention de mandat de maîtrise d'œuvre avec le Conseil Départemental. Il rappelle l'important investissement des élus du Département pour ce projet qui se sont rendus au Centre de Secours de Varilhes, en octobre, pour rencontrer les sapeurs-pompiers. La réalisation de ce projet est notamment conditionnée à l'acquisition par le SDIS du terrain communal situé à côté de la station d'épuration. Afin de pouvoir lancer les formalités nécessaires le Conseil Municipal de Varilhes doit se prononcer en actant par délibération le principe de la cession dudit terrain au profit du SDIS pour la construction du centre de secours. Le Service des Domaines a été saisi le 8 décembre pour évaluation.

Mme Le Maire communique à l'Assemblée le rétroplanning du projet :

ETAPES	DATES
Etude programmation	Décembre 2021/ janvier 2022
Lancement consultation mission de maîtrise ouvrage	Janvier/février 2022
Etude de maîtrise d'ouvrage	9 mois – livrable octobre/novembre 2022
Travaux	10 mois = projet achevé 3^{ème} ou 4^{ème} trim. 2023

M. Lopez souhaite savoir pourquoi la caserne ne reste pas sur son site actuel. M. Lagarde répond que le site actuel manque d'espace, qu'il y a un très important problème au niveau du stationnement devant la caserne et que les vestiaires ne sont plus du tout adaptés. M. Lopez pense que le site actuel était le mieux pour la localisation du bâtiment. M. Lagarde précise que, dans certains cas, les départs seront plus rapides car la caserne sera située plus près de la voie rapide notamment pour les renforts sur Pamiers et Foix et que la sortie de la caserne sera travaillée avec le CD 09 afin qu'elle soit adaptée à la situation.

Mme Le Maire souhaite préciser que la Commune ne dispose pas d'un autre terrain pour répondre à cette demande.

Mme Fourmont souhaite savoir à qui appartient la caserne actuelle. Mme Le Maire lui indique qu'elle est propriété de la Commune.

Mme Le Maire clôture le débat en précisant que ce dossier a été de longue haleine.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter le principe de cette cession.

20°) Avis dans le cadre de l'enquête publique pour le Plan de Prévention des Risques Naturels.

Rapporteur : Patrick Eychenne.

M. Eychenne indique que le Conseil Municipal a déjà donné un avis favorable sur l'enquête administrative (délibération du 21/09/21) durant laquelle certains administrés ont fait des observations qui ont été reportées ou pas sur le projet de PPRN.

Maintenant le Conseil Municipal doit donner un avis sur le projet de PPRN qui est mis à l'enquête publique pour la période du 6/12 au 07/01 inclus (soit 33 jours).

L'Assemblée donne un avis favorable à l'unanimité concernant le projet de PPRN.

21°) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

- Décision municipale N°2021-22 : modification des tarifs du repas de la cantine facturé par la Société API Restauration suite à l'introduction du pain Bio.

Rapporteur : Daniel Lagarde.

En date du 13 juin 2019 a été signé le contrat relatif à la fourniture de repas de cantine pour les écoles de la Commune avec la Société API Restauration. Compte tenu de l'introduction du Pain BIO dans le menu, à compter du 8 novembre 2021, il y a lieu de signer un avenant pour modifier l'article 5 de la manière suivante :

- Prix du repas enfant facturé à la Commune : 3.34 Euro HT, soit 3.52 Euro TTC.
- Prix du repas adulte facturé à la Commune : 3.52 Euro HT, soit 3.71 Euro TTC.

Il est rappelé que cette augmentation des tarifs de la cantine ne sera pas répercutée sur les familles.

Les tarifs facturés aux familles resteront donc :

- o Prix du repas enfant facturé à la Commune : 3.27 Euro HT, soit 3.45 Euro TTC.
- o Prix du repas adulte facturé à la Commune : 3.48 Euro HT, soit 3.67 Euro TTC.

- Décision municipale N°2021-23 : Cabinet A1 architecture Sandrine Cambon retenu pour la maîtrise d'œuvre de la construction des vestiaires du club de football.

Rapporteur : Jean-Luc Maurat.

En date du 21 septembre 2021, une consultation a été lancée pour la Maîtrise d'œuvre concernant la construction des vestiaires du club de Football sur la Commune.

Deux offres ont été reçues en Mairie :

- SARL Dias : 22 950.00 Euro HT.
- Architecte Cambon A1 : 22 500.00 Euro HT.

Après analyse de ces dernières, il s'est avéré que l'offre la mieux disante était celle du Cabinet A1 architecture de Mme Sandrine Cambon, 3 Place de la République, 09120 Varilhes, pour un montant de 22 500 Euro HT.

- Décision municipale N°2021-24 : Cabinet Architectes-paysages TerreHistoire retenu pour la réalisation de propositions d'aménagement avec plans et chiffrage de trois sites différents.

Rapporteur : Mireille d'Antoni-Marty.

En date du 29 septembre 2021, une consultation a été lancée pour la Maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de propositions d'aménagement avec plans et chiffrage pour trois sites communaux différents. Deux offres ont été reçues en Mairie : SARL Dias (7% sur l'ensemble du dossier et révisable selon le coût des travaux) et Architectes Terrehistoire.

Après analyse de ces dernières, il s'est avéré que l'offre la mieux disante était celle du Cabinet Architectes-paysagistes TerreHistoire, M. Quiot, Bas du Village, 31 110 Saint Avenin, pour un montant de :

- Phase 1 – Diagnostic / Esquisse : 11 900 Euro HT.
 - Phase 2 – Avant-Projet (APD) : 6 250 Euro HT.
- Décision municipale N°2021-25 : demande de financement auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance numérique pour les collectivités territoriales.
Rapporteur : Jean-François Couffignal.

Ce dossier concerne une demande de subvention dans le cadre de la transformation numérique des collectivités territoriales afin de créer un portail famille à destination des usagers pour faciliter les réservations ALAE, repas cantine, mercredis et permettre un paiement préalable à distance ; d'équiper la Commune d'une application mobile pour accroître les échanges avec les citoyens et créer un lien basé à la fois sur l'information et l'interactivité ; de refondre le site Internet de la Mairie pour l'adapter aux nouveaux besoins de la Commune et fournir de nouvelles fonctionnalités ; de former six agents sur l'ensemble du projet de transformation numérique de la Ville.

Le coût du projet est de 33 358.80 Euro, arrondi à 33 359.00 Euro, et un financement a été demandé à hauteur de 100% de la dépense soit 33 359.00 Euro. Le dossier a été déposé le 25 novembre 2021. Un Arrêté préfectoral d'attribution a été pris en date du 3 décembre 2021 avec un taux de subvention accordé à 100%, soit 33 358.80 Euro.

22°) : Démission d'un Adjoint.

Mme Le Maire indique que Mme Nicole Mouchague a informé par courrier Mme La Préfète de sa décision de démissionner de ses fonctions de 2^{ème} Adjointe au Maire de la Commune de Varilhes, tout en conservant sa qualité de conseillère municipale. Cette démission a été acceptée par Mme La Préfète en date du 13 Décembre 2021.

Mme Le Maire propose de supprimer ce poste d'adjoint car les fonctions qui lui étaient affectées ont évolué. C'est ainsi qu'au niveau du personnel beaucoup de travail a été fait depuis juin 2020 : les services ont été réorganisés avec la mise en place de responsables de service, l'organisation du temps de travail est achevée, les lignes directrices de gestion adoptées... Au niveau de l'urbanisme et du cadre de vie, deux cabinets ont été retenus et des groupes de travail spécifiques mis en place pour chaque dossier.

Le nombre de postes d'adjoints passerait à quatre et leur rang serait le suivant : M. Eychenne 1° Adjoint, M. Fabry 2° Adjoint, Mme Berthelot 3° Adjointe et M. Lagarde 4° Adjoint.

M Lopez regrette que le poste d'adjoint délégué au personnel soit supprimé car il serait utile, se plaçant entre le maire et les agents.

L'Assemblée adopte à 17 Voix « POUR » et 6 Abstentions (Gisèle Fourmont (2), Marcel Lopez (2), Jean-luc Maurat et Jean Mercier) cette suppression.

22° bis) Renouvellement de la Convention relative à l'adhésion au SDIAU (Service Départemental d'Instruction des Autorisation d'Urbanisme).

Rapporteur : Nadine Metge.

Mme Metge rappelle que le 1° juillet 2015, la Commune a conventionné avec le Département dans le cadre de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols. C'est le service créé à cet effet, à savoir le SDIAU, qui assure cette instruction. Le Conseil Départemental réaffirme sa volonté de poursuivre dans la durée ce service mutualisé pour le compte des communes. Cependant, l'ensemble des évolutions et notamment la loi du 23 Novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) qui impose au 1° janvier 2022 le dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme ainsi que la dématérialisation de la chaîne d'instruction de ces demandes (nouveaux logiciels, nouveaux équipements...) obligent le Département à apporter des adaptations à la convention initiale. Mme Metge indique que le Département propose donc la signature d'une convention modifiée concernant la durée de la convention qui sera adéquate avec la durée du mandat des communes (2026), l'engagement contractuel durant la durée du mandat (jusqu'à la convention était renouvelée tous les ans) ainsi que la répartition des charges de formation liées à la dématérialisation et la prise en main des nouveaux logiciels.

L'Assemblée accepte à l'unanimité cette convention et autorise Mme le Maire à la signer avec le Conseil Départemental.

M. Lopez souhaite rappeler qu'il y a de plus en plus de diminutions des services publics et que personne ne sait ce que l'avenir nous réserve.

23°) Questions diverses.

- Attribution DSIL pour réfection de la toiture du Groupe Scolaire Paul Delpech.
Mme Le Maire indique que par Arrêté préfectoral en date du 28 Octobre 2021, il a été attribué à la Commune une subvention au titre de la DSIL 2021 pour un montant de 61 024.00 Euro.
Rappel montant des travaux : 122 049.00 Euro.
- Mail de la Directrice du Groupe Scolaire Paul Delpech suite à jugement du tribunal.
Mme Le Maire indique que la Directrice du Groupe Scolaire Paul Delpech a souhaité informer la Mairie qui l'avait soutenue moralement de la condamnation de la personne pour diffamation publique à son encontre par le Tribunal de Foix en date du 9 novembre.
- Accueil des jeunes mineurs dans le cadre de leurs travaux d'intérêts généraux (TIG) et Travaux non rémunérés (TNR) comme cela est déjà le cas pour l'accueil des majeurs en partenariat avec le Tribunal.
M. Philippe Fabry rappelle que, depuis des années, la Mairie en accord avec le Tribunal accueille des personnes majeures pour des TIG. Elle est sollicitée aujourd'hui pour l'accueil de mineurs pour des TIG et nouveauté de TNR (travaux non rémunérés). Les accords seront donnés au cas par cas en fonction de la situation de chaque mineur et des possibilités d'encadrement.
M. Fabry souhaite rappeler que les TIG ont pour but de sanctionner le condamné sans avoir une peine de prison, d'éviter la désocialisation, de favoriser l'insertion sociale et d'impliquer la société civile. Il indique que les TIG sont un bon compromis mais il faut que la Collectivité puisse assurer cette fonction proposée par l'Etat.
- Opération kiosque à broyat avec le SMECTOM.
Mme Van Molle indique qu'un kiosque pour broyer les végétaux pour les particuliers a été mis en place, à côté des Resto du cœur, Chemin du château d'eau, du 22 novembre au 7 décembre 2021. Le broyage a eu lieu le 7 décembre avec possibilité pour les particuliers de récupérer les déchets broyés.
Un flyer d'information a été réalisé par le SMECTOM et sa distribution par la Commune. Si cette première opération fonctionne bien, elle sera renouvelée l'année prochaine en mars mais sur deux sites, celui à côté des Resto du cœur Chemin du château d'eau et un autre à côté de la Gendarmerie, Route de Rieux.
- Réparation de l'éclairage du stade.
M. Mercier indique que l'éclairage du stade ne fonctionnant plus, il a été nécessaire de procéder à sa réparation. Les devis ont été signés :
 - SDE 09 : 2 100 Euro TTC (partie éclairage).
 - SARL SOLANA – LANES : 1 800 Euro TTC (partie tranchée).L'ordre de service a été donné par le SDE 09 le 25 novembre 2021.
- Régie Municipale d'Electricité : information sur les impayés (admissions en non-valeur et créances éteintes).
M. Lagarde indique que les états transmis par Le Trésorier pour les impayés de la Régie Municipale d'Electricité s'élèvent à :
 - Créances éteintes de 2011 à 2020, soit 62 factures : 20 042.31 Euro.
 - Admissions en non-valeur de 2011 à 2021, soit 111 factures : 13 691.94 Euro.Soit un total de 33 734.25 Euro.
Il indique également que le Groupement des Régie a été créé le 23 novembre 2021 avec réunion de la nouvelle Assemblée. La nouvelle appellation est désormais : Ariège Energie Locale.
- Information concernant la réunion avec l'ARS pour le service de l'eau en date du 20 Octobre 2021.
Il est projeté un tableau présentant les résultats des analyses et des informations sont données par M. Roumieu sur la réunion du 20 octobre 2021 à la Préfecture en présence de l'ARS. Il indique que le dernier dépassement de la norme a été en février 2021. Ce dépassement est dû au lavage des sols en présence de fortes pluies. La Préfecture a demandé de fournir un plan d'action.
Mme Fourmont demande ce qui doit être fait dans ce cas.
M. Roumieu indique qu'il peut être demandé de mettre en place un traitement spécifique et de faire jouer le pompage entre les deux puits de la Commune.

M. Lopez souhaite avoir des informations sur le 3° puits. M. Roumieu indique que l'enquête publique pour le futur puits a eu lieu et la Commune est en attente de l'arrêté préfectoral qui donnera toutes les précisions et conditions nécessaires.

- Information sur l'enquête publique concernant le puits de pompage de Lagréou 2.

Concernant l'Enquête publique sur les travaux de prélèvement d'eau du puits de Lagréou 2 et la mise en place des périmètres de protection de ce puits ainsi que de la révision des périmètres de protection du puits de Campestre, M. Roumieu précise que le rapport final du commissaire enquêteur a été reçu en Mairie le 6 décembre. Les conclusions sont favorables au projet de DUP. L'arrêté préfectoral devrait être pris en début d'année 2022. Il indique que des analyses ont été faites sur ce futur puits pour assurer un suivi.

Mme Le Maire rappelle que le 1° puits dit puits de « La Pétanque » ne sera jamais autorisé par la Préfecture car situé dans une zone urbanisée.

- Démission du bureau et des membres du Comité des Fêtes de Varilhes et organisation des fêtes de 2022.

Suite à la démission de l'intégralité des membres du bureau du Comité des Fêtes de Varilhes dont la Mairie a été informée par courrier en date du 3 novembre 2021, M. Maurat indique que la Commune va organiser les festivités de 2022 en l'absence de reprenneur à ce jour. Suite à la réunion de la commission Sports / Culture et Associations en date du 10 décembre, il a été décidé de demander des devis à différents prestataires pour :

- Le 14 juillet dont le bal avec un DJ aura lieu le 13 juillet au soir sans feu d'artifice.
- Le vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 Août pour la fête locale d'Août avec feu d'artifice.

Le 15 août étant un lundi, la commission a proposé de maintenir la fête foraine ce jour-là, à titre exceptionnel mais sans bal.

Le devis du feu d'artifice réalisé par Art Pyro s'élève à 4 650.00 Euro TTC.

M. Maurat propose d'inviter tous les présidents des associations le 14 janvier 2022 pour leur présenter les festivités de juillet et d'août et envisager leur participation à leur organisation. Il souhaite que les associations travaillent ensemble et, bien entendu, qu'un Comité des Fêtes soit reconstitué.

M. Lopez félicite la commission de M. Maurat pour les efforts faits pour ces manifestations et note qu'il faudrait faire appel aux citoyens afin que la fête redevienne citoyenne. Il trouve dommage que le marché de NOEL n'ait pas été maintenu.

Mme Le Maire souhaite rappeler l'historique de l'organisation du Marché de NOEL par Festi'Varilhes et l'Art en Tête : les marchés de NOEL ont toujours été organisés à Varilhes par des Associations.

M. Lopez souhaite que les manifestations reprennent pour que Varilhes puisse briller et que les habitants puissent se retrouver notamment par l'organisation de fêtes sur les Allées Jacques Carrié. Il mentionne que le Conseil Municipal doit se poser des questions sur les manifestations communales afin que la Commune reprenne sa dynamique.

M. Lagarde revient sur le fait que l'information de la démission du Comité des Fêtes de Varilhes a été faite de manière cavalière car tardivement pour trouver des orchestres.

- Gestion pacifique des incivilités.

M. Fabry présente une synthèse de la réunion à laquelle il a participé avec M. Lagarde, réunion durant laquelle la Gendarmerie a donné des informations afin que les élus ne se mettent pas en danger en cas de situation délicate. Un document de synthèse est remis aux membres de l'Assemblée.

Il indique qu'il est important pour les élus d'assister à ce genre de réunion/formation.

- Festival 123 Soleil à Varilhes pour le 23 juin 2022.

Mme Cert rappelle que les spectacles du Festival 1,2,3 Soleil auront lieu à Varilhes le Mercredi 22 juin et à Verniolle le Samedi 25 juin 2022. Des spectacles seront aussi organisés avec les écoles le Jeudi 23 juin. La manifestation aura lieu sur le site de l'ancien camping.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, le principe de versement d'une subvention qui sera actée sur le budget primitif communal 2022 et dont le montant sera défini au moment du vote du budget, notamment en fonction du montant de celle accordée par la Commune de Verniolle.

- Choix référent pour Comité de suivi des carrières.

Yves Bergé a été nommé référent pour participer au Comité de suivi des carrières. L'information a été transmise au gestionnaire et validée. Des réunions pourraient avoir lieu en 2022 selon l'évolution des mesures sanitaires.

- Bilan don du sang du 12 octobre 2021.

M Jean-François Couffignal présente ce bilan : 49 personnes se sont présentées à la journée du 12 octobre au Centre de loisirs. La prochaine collecte aura lieu le 16 décembre.

- Réponse aux questions posées par des élus lors de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2021 : surcoût du pain bio à la cantine et coût des avancements de grade du personnel.

- Surcoût du pain bio.

Faisant suite à la question posée par M. Fabry, M. Lagarde indique que le pain bio est distribué lors des repas de cantine dans nos deux écoles depuis la rentrée des vacances de la Toussaint. Considérant que lors de l'année scolaire 2020-2021, 21 310 repas ont été servis, le surcoût calculé sur cette base est estimé à 1 577 € pour l'année scolaire. Il sera pris sur le budget général et non répercuté sur le prix du repas payé par les parents.

- Coût des avancements de grade du personnel.

Faisant suite à la question posée par M. Maurat, Mme Le Maire donne les informations suivantes :

Coût des avancements de grade, de promotion interne et de réussite au concours :

- Coût annuel avancements de grade : 4 828.56 Euro.
- Coût annuel avancements par promotion interne : 4 525.56 Euro.

Soit un total annuel de : 9 354.12 Euro.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire.

Daniel Lagarde.